



### DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL du 09/04/2026

| Nombre de membres |          |                           |
|-------------------|----------|---------------------------|
| Afférents         | Présents | Qui ont pris part au vote |
| 11                | 10       | 10                        |

| Vote                 |    |
|----------------------|----|
| <b>A l'unanimité</b> |    |
| Pour :               | 10 |
| Contre :             | 0  |
| Abstention :         | 0  |

Acte rendu exécutoire après dépôt en  
Sous-Préfecture de Montargis

L'an 2026, le 9 Avril à 18:30, le Conseil Municipal de la Mairie de Fréville-du-Gâtinais s'est réuni à la Mairie, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Mme PICARD Martine, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives éventuelles ont été transmises par mail aux Conseillers Municipaux le 01/04/2026. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 01/04/2026.

**Présents :** Mme PICARD Martine, Maire, Mme MAULARD Marie-Odile, M. PROCHASSON Grégory, M. FRANCCART Jean-Luc, Mme BELLANGER Isabelle, Mme GUILLEMINOT Patricia, M. FRAPPIN Christophe, M. PICARD Sébastien, M. THOMAS Julien, Mme GRANGÉ Tracy

**Excusé :** M. GEINDREAU Vincent

**Secrétaire de séance :** Mme MAULARD Marie-Odile

### D2026\_25 – Désignation du délégué du CNAS

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu les statuts du CNAS ;

La Maire informe le Conseil Municipal de la délibération n°28.09.2012/6 du 28 septembre 2012 par laquelle il est décidé de mettre en place une Action Sociale en faveur du personnel en adhérant au CNAS (Comité National d'Action Sociale) à compter du 01 janvier 2013.

Considérant qu'à la suite des élections municipales, il convient de désigner de nouveaux délégués (1 élu et 1 agent) pour les 6 années à venir dont le rôle est de participer à la vie des instances du CNAS et de relayer l'information ascendante et descendante. Il participe à l'assemblée départementale annuelle. Il informe par tout moyen approprié les agents de sa collectivité ainsi que l'autorité territoriale des modifications adoptées.

La Maire invite alors à l'assemblée délibérante à procéder à la désignation d'un délégué élu.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité :**

- **désigne** le délégué élu du CNAS : Mme BELLANGER Isabelle,
- **reconduit** le délégué agent du CNAS : Mme LEBIGOT Coralie.

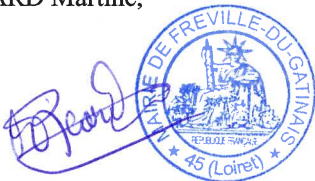
Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

Au registre suivent les signatures

En mairie, le 10/04/2026

La Maire,

Mme PICARD Martine,



Le secrétaire de séance,

Mme MAULARD Marie-Odile